



Bulletin hydrologique **Bassin Tarn - Sor**

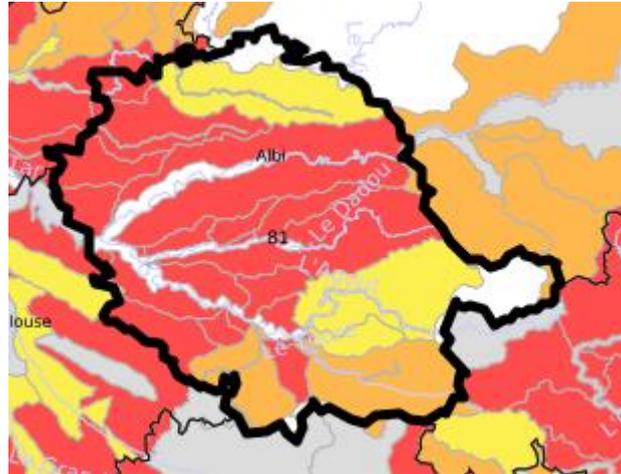


Limitations de prélèvements :

Zones d'alertes	Restrictions
Agros	Maintien du niveau 3 (100%)
Ardial (En Guibaud)	Maintien du niveau 3 (100%)
Assou	Maintien du niveau 3 (100%)
Bagas	Maintien du niveau 3 (100%)
Bernazobre	Maintien du niveau 3 (100%)
Dourdou	Maintien du niveau 2 (50%)
Girou	Maintien du niveau 3 (100%)
Tescou non réalimenté	Maintien du niveau 3 (100%)
Affluents de l'Agout aval du Thoré à la confluence avec le Tarn en excluant le Thoré, le Sor, le Bagas, l'Ardial (En Guibaud) et le Dadou	Maintien niveau 3 (100%)
Affluents du Tarn moyen du Rance à la confluence avec l'Agout	Maintien du niveau 3 (100%)
Affluents du Tarn aval de l'Agout à la confluence avec la Garonne en excluant l'Agout et le Tescou	Maintien du niveau 3 (100%)
Dadou non réalimenté et ses affluents	Maintien du niveau 3 (100%)
Affluents de l'Agout aval du Thoré à la confluence avec le Tarn en excluant le Thoré, le Sor, le Bagas, l'Ardial (En Guibaud) et le Dadou	Maintien du niveau 3 (100%)
Affluents rive droite du Tarn médian	Maintien du niveau 2 (50%)
Le Thoré amont de sa source à la confluence avec l'Arn et tous les affluents du Thoré et l'Arn et ses affluents de sa source aux Saints-Peyres	Maintien du niveau 2 (50%)
Sor non réalimenté	Maintien du niveau 2 (50%)
Rance	Maintien du niveau 2 (50%)

Affluent de l'Agout moyen	Maintien du niveau 1 (30%)
Durenque	Maintien du niveau 1 (30%)

Carte Propluvia



Taux de remplissage :

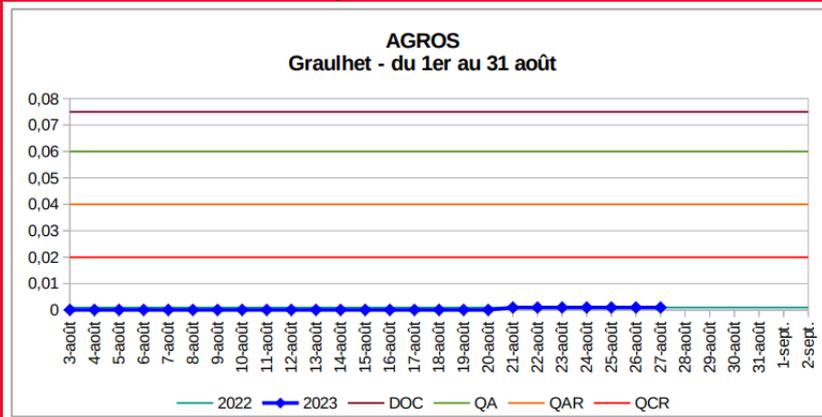
	Bassin Tarn				
	Rassisse (Dadou)	Bancalié (Dadou)	Cammazes (Sor)	Saints-Peyres (Agout)	Thérondel (Tescou)
29 août 2023	78 %	64 %	69 %	49 %	37 %
	8 853 250 m ³	7 010 000 m ³	13 041 823 m ³	16 734 000 m ³	305 500 m ³
21 août 2023	84 %	69 %	73 %	58 %	49 %

État des lâchers pour le soutien d'étiage :

bassin versant	barrages (cours d'eau)	lâchers précédents	lâchers actuels
Bassin versant du Tarn	Saints-Peyres (Agout)	6 m ³ /s	0 m ³ /s
	Rassisse (Dadou)	1 m ³ /s	0.5 m ³ /s
	Bancalié (Dadou)	1 m ³ /s	0.3 m ³ /s
	Cammazes (Sor)	Lâchers en cours	
	Thérondel (Tescou)	80l/s	60l/s

Détail de l'hydrologie des cours d'eau et des restrictions :

- **Agros** : les débits enregistrés à la station de Graulhet sont de 0L/s pour un débit de crise à 20L/sc.



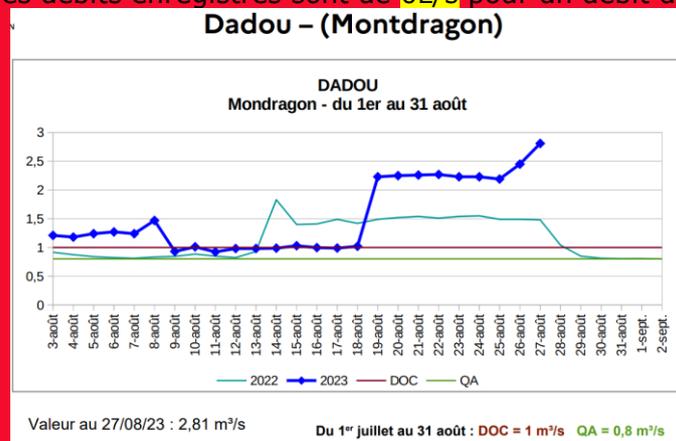
DOC = 0,075 m³/s
 QA = 0,06 m³/s
 QAR = 0,04 m³/s
 DCR = 0,02 m³/s

Valeur au 27/08/23 : 0,00 m³/s

Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.

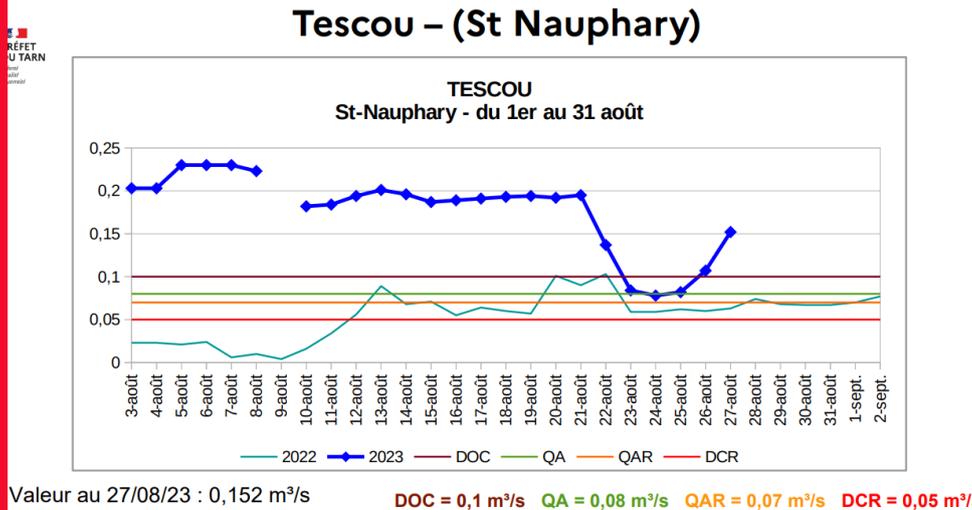
Ces données de débits sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

- **Dadou** : les débits enregistrés sont de 0L/s pour un débit de crise à 20L/sc.



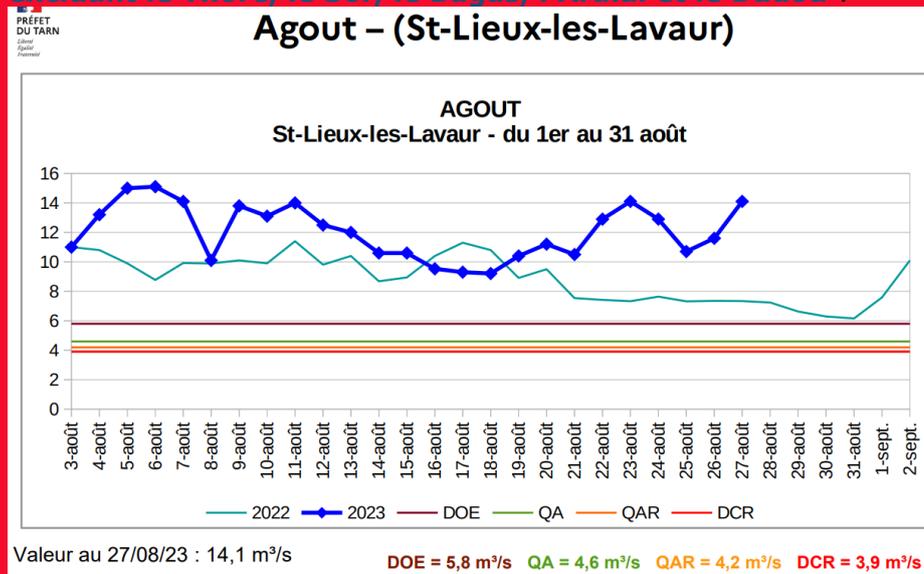
Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.

Tescou non réalimenté : Mesure effectuée sur le Tescou non réalimenté en amont de la confluence avec le Tescounet (QAR = 0,04 m³/s DCR = 0,02 m³/s) : 12/06 : 46 l/s, 26/06 : 62 l/s, 03/07 : 73 l/s, 10/07 : 22l/s, 17/07 : 3 l/s (pas de nouvelles mesures)



Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires

- **Affluents de l'Agout aval du Thoré à la confluence avec le Tarn en excluant le Thoré, le Sor, le Bagas, l'Ardial et le Dadou :**



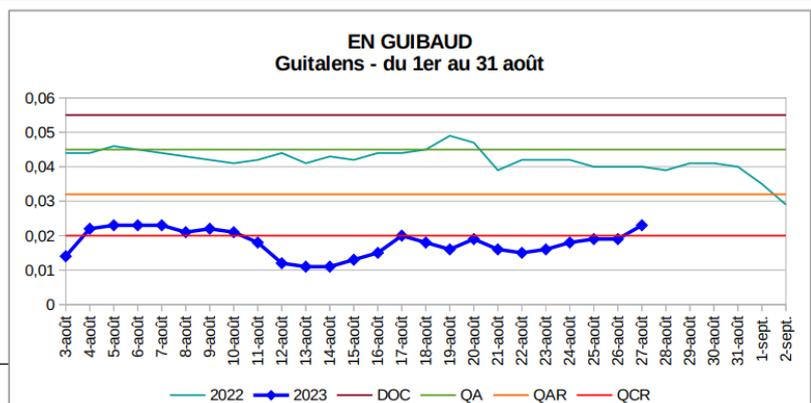
Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires

- **En Guibaud :** les débits relevés par la DDT sont de 13l/s, en dessous du débit de crise (20 L/s).

DOC = 0,055 m³/s
QA = 0,045 m³/s
QAR = 0,032 m³/s
DCR = 0,02 m³/s

Mesure par la DDT le 17/07 in situ : 4 l/s (pas de nouvelles mesures)

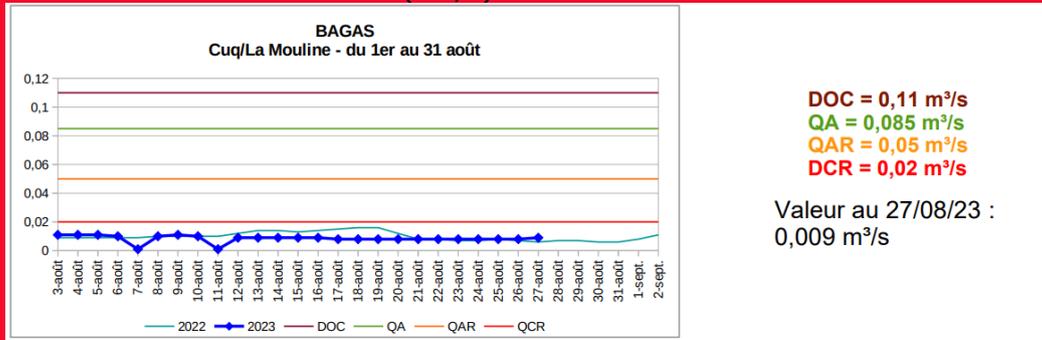
Valeur au 27/08/23 : 0,023 m³/s



Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.

Ces données de débit sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

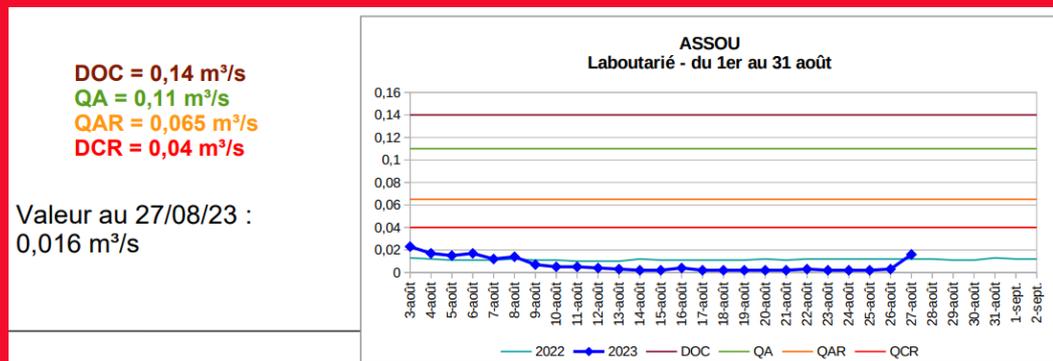
- **Bagas** : les débits enregistrés à la station de Cuq/La Mouline sont de 9l/s, en dessous du débit d'alerte (20l/s).



Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.

Ces données de débit sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

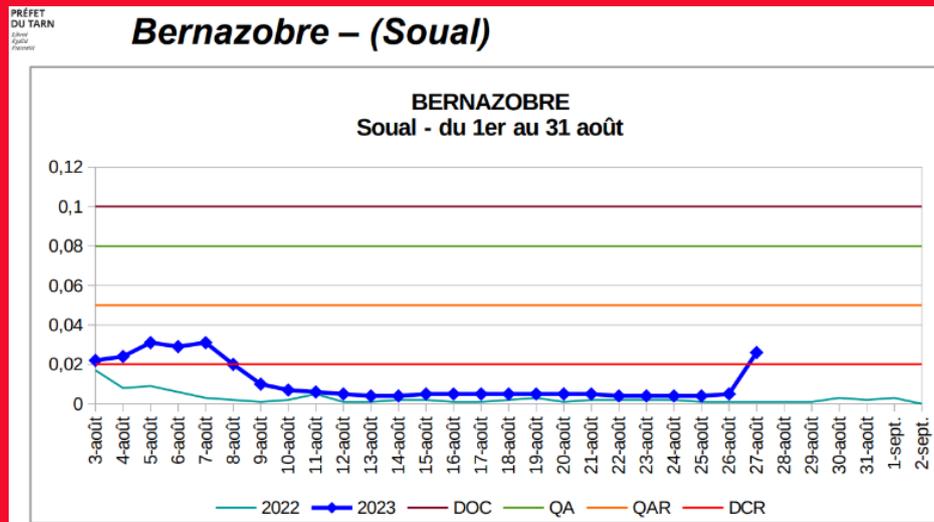
- **Assou** : les débits enregistrés à la station de Laboutarié sont de 2l/s pour un débit de crise de 40l/s.



Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.

Ces données de débits sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

- **Bernazobre :**

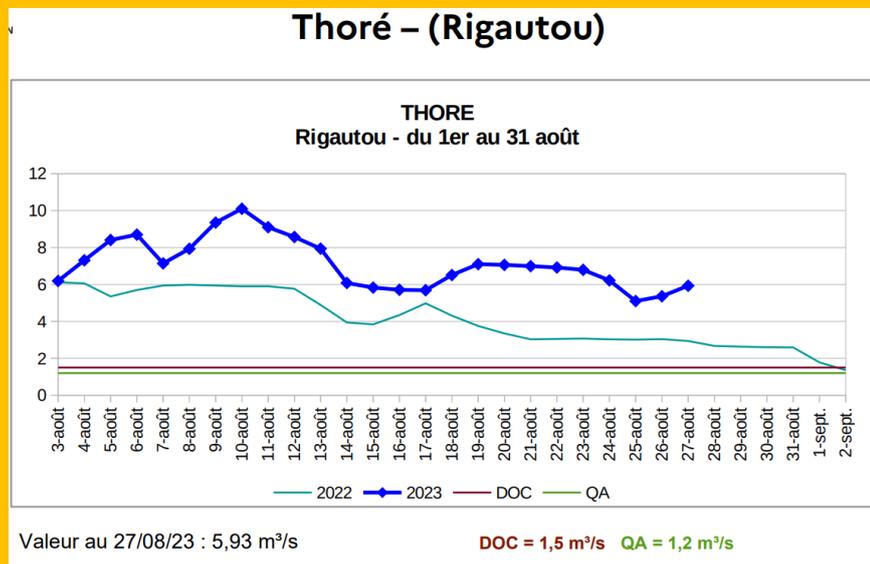


Valeur au 27/08/23 : 0,026 m³/s **DOC = 0,1 m³/s** **QA = 0,08 m³/s** **QAR = 0,05 m³/s** **DCR = 0,02 m³/s**

Interdiction totale des prélèvements sauf cultures dérogatoires.

Ces données de débit sont issues de la DDT du Tarn, elles sont **provisoires** et sont destinées principalement à un usage **immédiat**. Nous les diffusons **à titre d'information**.

- **Le Thoré amont de sa source à la confluence avec l'Arn et tous les affluents du Thoré et l'Arn et ses affluents de sa source aux Saints-Peyres :**

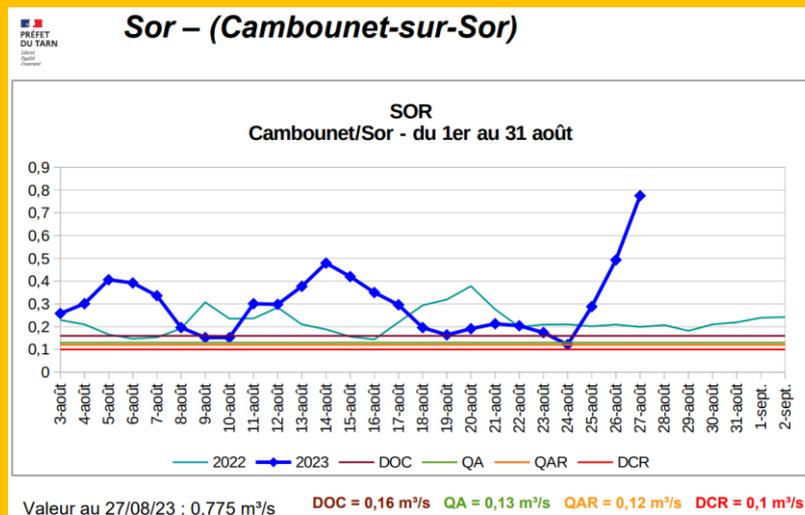


Valeur au 27/08/23 : 5,93 m³/s

DOC = 1,5 m³/s **QA = 1,2 m³/s**

Maintien du niveau 2

- Sor :



Maintien du niveau 2

* **Lexique**

- **DOE (Débit Objectif d'Étiage)** : valeur de débit mesuré sur un point nodal :
 - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ;
 - qui doit en conséquence être garanti chaque année pendant l'étiage, avec les tolérances définies ci-dessous :
 - Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN 10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN 10 > 0,8 DOE).

Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.

→ **DOC (Débit Objectif Complémentaire)** : équivalent à un DOE sur les stations de suivi complémentaires des points nodaux

→ **Débit seuil** : équivalent à un DOE sur certains petits bassins versants

- **QA (Débit d'Alerte)** : c'est le premier seuil d'alerte, à partir duquel sont prises les premières mesures de restriction ; il est défini en général comme étant égal à 80 % du DOE.
- **QAR (Débit d'Alerte Renforcé)** : il s'agit du seuil de renforcement des mesures de restriction. Le débit d'alerte renforcé peut correspondre au tiers inférieur entre le DOE et le DCR [$DCR + 1/3 (DOE - DCR)$] ou être différent afin d'assurer la cohérence des seuils et des mesures prises de l'amont à l'aval de l'axe et garantir un écart suffisant entre les seuils d'un même point.
- **DCR (Débit de Crise)** : c'est le débit de référence au-dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile, de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaites

Retour au début du document



Anne-Charlotte Pommier-Petit, Coline GILLET
avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau
Adour-Garonne et du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

